

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 30 MAI 2024

Le comité syndical du Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel, légalement convoqué le 22 mai 2024, suite à l'absence de quorum à la séance du 21 mai 2024 à 17 heures, s'est réuni le 30 mai 2024 à 13 heures et 30 minutes, en visio-conférence.

Présents – Membres Titulaires (8) : RIO Aurélie, LE CHAT Sophie, DREVES Yves, EVENO Thierry, GUERNEVÉ Michel, LE TRIONNAIRE Loïc, BERNARD Dominique, PRADO Brigitte

Présents – Membres Suppléants (0) :

Absents excusés – Membres Titulaires (9) : AUDIC Annie, GASTINE Roland, LE DÉLÉZIR Ronan, LE JEAN Pascal, LE FLOCH Elodie, CHENOT Noëlle, GRANNEC Guillaume, LE LUHERNE Nathalie, TRIBALLIER Joël

Absents excusés – Membres Suppléants (17) : CODA POIREY Hélène, KERBART Jean-Pierre, HINGRAY Diane, VALLEIN Franck, LE CALVE Pascal, GOURDEN Jean-Pierre, LE BLIMEAU Didier, DERBOIS Guy, THEPAUT Gérard, LE GOFF-CARNEC Nadine, LOHEZIC Martine, ALLAIN-LE PORT Anita, JAHIER Freddy, LE RAY Pierre, BONHOMME Jean-Michel, NICOLAS Armelle, LE PENHUIZIC Patrice

Secrétaire de séance : EVENO Thierry

La séance est ouverte à 13h35.

1. Approbation du compte rendu de la séance du Comité Syndical du 26 mars 2024
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Délibérations

• CS-2024-07 – Finances – Décision Modificative n° 1

Michel GUERNEVÉ expose qu'à la transformation du SMLS, une convention de partage patrimonial adoptée le 15 décembre 2021 (délibération n° 2021-24) prévoit la répartition de l'actif et de la trésorerie du budget SMLS (compétence GEMA - 64000) auprès des EPCIs membres du SMLS au 31/12/2020 (AQTA et GMVA). Le Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel a repris uniquement les éléments du budget annexe SAGE (64100).

Le Service de Gestion Comptable de Vannes a transféré l'actif lié à la compétence GEMA auprès des EPCIs. En revanche, le transfert de la trésorerie ne peut se faire que par opération budgétaire. De ce fait, le SM SAGE GMRE doit reprendre dans sa comptabilité les résultats du budget SMLS. Et dans un second temps, le SM SAGE GMRE reversera ces sommes aux EPCIs en respectant la répartition définie dans la convention de partage patrimoniale. En conséquence, le budget du SM SAGE GMRE doit être modifié tel que :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	DÉPENSES	RECETTES
002	R 002 – Résultat de fonctionnement reporté		74 437,17 €
67	65888 – Autres	74 437,17 €	
TOTAL		74 437,17 €	74 437,17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	DÉPENSES	RECETTES
001	R 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement		65 351,51 €
10	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	65 351,51 €	
TOTAL		65 351,51 €	65 351,51 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **CS-2024-08 – Personnel – Gratification de stage**

Michel GUERNEVÉ expose qu'en application du Code de l'Éducation, les stagiaires de l'enseignement supérieur effectuant un stage d'une durée supérieure à deux mois doivent être rémunérés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **CS-2024-09 – Personnel – Modification du RIFSEEP (délibération n° 2021-22)**

Michel GUERNEVÉ expose que, dans la perspective d'évolution de la masse salariale et des compétences requises pour certains projets, il est nécessaire de modifier la délibération CS-2021-22 afin d'intégrer au sein du groupe fonction 2 « Chargé de mission » le cadre d'ingénieur.

La présente proposition de modification a recueilli l'avis favorable du Comité Technique en date du 14/05/2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **CS-2024-10 – Affaires Générales – Mise à jour du règlement intérieur du Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel**

Michel GUERNEVÉ expose que l'utilisation de la visio-conférence pour les comités syndicaux, doit être intégrée au règlement intérieur annexé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 13h45.

Le secrétaire de séance

Thierry EVENO



Le Président

Michel GUERNEVÉ

